



COMMUNE DE SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART



LA VIE DE LA COMMUNE EN BREF

Année 2022, Numéro 63

Date de parution : JUIN 2022

DANS CE NUMÉRO :

Départ en retraite de la Directrice	1
Point sur les travaux	2
L'Arbre de la Croix	2
Cimetière	3
La boîte à livres	3
Recensement militaire	3
Inscriptions et rentrée scolaire	4
Les manifestations	4-5
La médiathèque	5-7
Les fermetures	8
Les fêtes à venir	8

UNE PAGE SE TOURNE À L'ÉCOLE DE SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART AVEC LE DÉPART EN RETRAITE DE LA DIRECTRICE

Madame GUILLEMET Sylvie, directrice enseignante à l'école de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART depuis 24 ans, quitte ses fonctions le 31 Août prochain pour une retraite bien méritée non sans un pincement au cœur après tant d'années d'engagement et de plaisir à exercer.

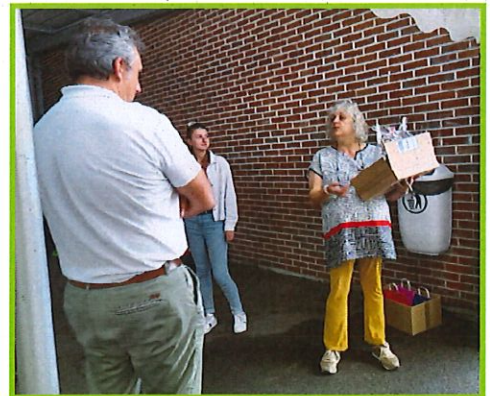
Elle avait rejoint notre école en 1998 en tant que directrice et a depuis toujours occupé ce poste, en plus de l'enseignement de sa classe de CM2.

Souhaitons à Madame GUILLEMET Sylvie, une belle et longue retraite auprès de son époux et de toute sa famille.



**EXPÉRIENCE ET
JEUNESSE,
ENSEMBLE POUR
SAINT-LÉGER**

Mairie de
SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART
Tél. : 03-22-52-90-90
Fax : 03-22-39-05-30
Mail : mairie.saint-
leger-les-
domart@laposte.net
Web : [https://
www.mairiesaintleger
lesdomart.fr/](https://www.mairiesaintlegerlesdomart.fr/)



Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi: 8H30-12H00 au public et de 14H00-17H00 par téléphone ou sur rendez-vous.

POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux de construction de la salle d'évolution se poursuivent.

Les travaux de gros œuvre extérieur sont terminés.

L'aménagement intérieur du bâtiment avance rapidement. Les travaux de plâtrerie, d'électricité et la pose du carrelage sont terminés.

Actuellement, sont réalisés les travaux de pose de fibre de verre sur les murs, et de mise en peinture.

Le chantier devrait être terminé d'ici Septembre ou Octobre.



L'ARBRE DE LA CROIX

Lors de l'épisode d'orages et de vents violents la nuit du Samedi 18 Juin et du Dimanche 19 Juin, l'Arbre de la Croix a été fortement endommagé.



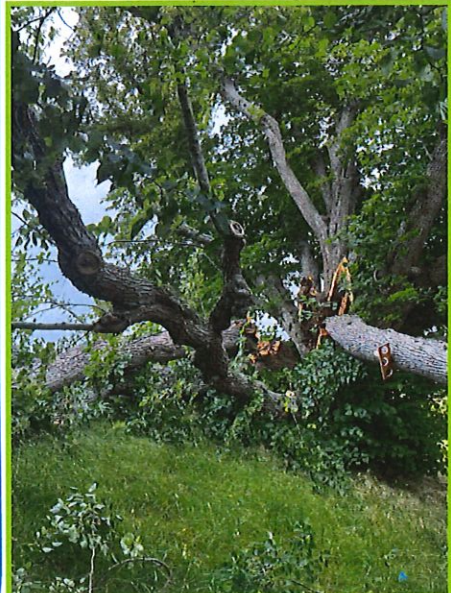
Nous avons pris contact avec la société d'élagage et d'arboriculture d'ornement qui avait réalisé il y a 10 ans une taille douce afin de préserver son état phytosanitaire.

Après un diagnostic rapide, l'arboriculteur va traiter toute la partie de l'arbre endommagé.

Puis dans un second temps procéder à la taille de restauration qui comprend : le nettoyage du bois mort, la sélection des rejets internes, l'allègement des charpentières et la reprise des sections abimées ou arrachées.

Les travaux doivent débuter le 20 Juillet prochain.

Un diagnostic plus poussé pourra alors être réalisé afin de définir les travaux à envisager pour assurer la pérennité de l'Arbre de la Croix auquel les Léo-légarois sont attachés.



CIMETIÈRE : PROJET DE 7 CAVURNES

Lors de la séance du 24 Juin 2022, le Conseil municipal a validé le devis des Pompes Funèbres du Val de Nièvre, pour l'installation de 7 cavurnes dans le cimetière communal.

Tout comme le columbarium, la cavurne est destinée à recevoir les cendres d'un défunt. Issu de la contraction des mots « caveau » et « urne », ce petit caveau individuel est construit en pleine terre. Il est composé d'une case en béton armé, pouvant accueillir une ou plusieurs urnes cinéraires, d'une plaque pour fermer son accès et garantir son étanchéité et est recouvert d'une dalle gravée, généralement en granit, permettant un aménagement floral.

Cette petite tombe cinéraire offre une alternative très appréciée par les familles des défunts. C'est un **lieu de recueillement privé**, contrairement au columbarium qui lui est collectif, s'intégrant particulièrement bien à un espace cinéraire paysager.



Exemple de type de cavurne

LA BOÎTE À LIVRES S'INVITE DANS VOTRE COMMUNE



UNE BOÎTE À LIVRES OU BOÎTE À LIRE EST UNE PETITE BIBLIOTHÈQUE DE RUE OÙ CHACUN PEUT DÉPOSER ET EMPRUNTER DES LIVRES GRATUITEMENT, PRIVILÉGIANT AINSI L'ACCÈS À LA CULTURE.

C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livres, vous pouvez lui donner une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

Sur SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART on dénombre une boîte à livres qui se situe sur la Place de la Mairie dans la cabine téléphonique anglaise.



LE RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis 1999, le recensement militaire ou citoyen est obligatoire et universel. Il concerne tous les garçons et les filles âgés de 16 ans. Les jeunes Français et Françaises sont donc tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Un justificatif d'identité et votre livret de famille vous seront demandés. La mairie délivre une attestation de recensement, document obligatoire, qui va vous être indispensable pour vous présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans, comme le permis de conduire par exemple.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Il permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Attention : La mairie ne délivre pas de duplicata. L'attestation doit donc être conservée soigneusement.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



OBJECTIF
CITOYEN
LE PRINCIPAL DE CITOYENNETÉ



www.defense.gouv.fr/jdc

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022/2023



**Votre enfant est né en 2019
ou 2020, ou
Vous êtes nouvellement arri-
vés dans la commune**

Les inscriptions se dérouleront
PAR TÉLÉPHONE au
03.22.52.97.16 ou **PAR MAIL** à
doltoferry@laposte.net

Livret de famille et carnet de santé de
l'enfant sont nécessaires.

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023

La rentrée des classes aura lieu le **Jeudi 01 Septembre 2022** :

- ➔ Pour tous les enfants du primaire Ecole Jules FERRY :
 - ↳ du CP au CM2 + ULIS = **8 Heures 45**
- ➔ Pour tous les enfants de la maternelle Ecole Françoise DOLTO :
 - ↳ pour les GS = **9 Heures 30**
 - ↳ pour les MS = **9 Heures 45**
 - ↳ pour les PS = **10 Heures 00**
 - ↳ pour les TPS = **10 Heures 15**



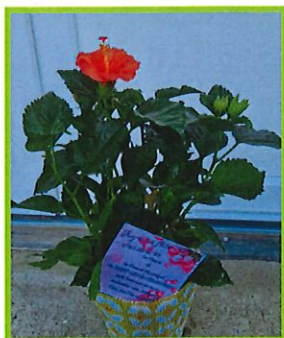
LES MANIFESTATIONS

✦ RÉDERIE DU 15 MAI 2022

Des retrouvailles attendues. Après deux ans d'absence en raison de la pandémie, chacun a quand même pu se promener parmi les nombreux exposants de la réderie, se restaurer au stand tenu par les membres du Comité des Œuvres Sociales. Cette journée, fort conviviale, a été appréciée de tous. Merci à tous ceux qui ont contribué à sa réussite. Un peu plus de 240 emplacements vendus !

Nous vous attendons encore plus nombreux l'an prochain.

✦ FÊTE DES MÈRES



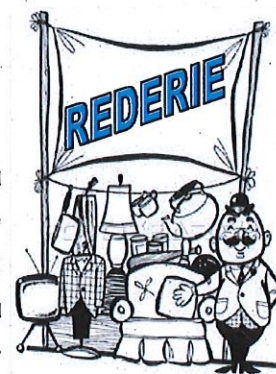
La Mairie a organisé, samedi 28 mai 2022, une distribution de fleurs pour souhaiter une bonne fête des mères à toutes les mamans de la commune.

Toutes les mamans du village qui se sont présentées au secrétariat de Mairie et dont **le paiement de la rede-**

vance des ordures ménagères des années antérieures a été effectué,

ont reçu par les membres du conseil municipal cette fleur.

Un geste très apprécié par les mamans surtout en cette période difficile. Au plaisir de se retrouver l'an prochain !



✧ REMISE DE CADEAUX DE FIN DE CYCLE PRIMAIRE POUR LES ELEVES DE CM2

Comme les années précédentes, la municipalité a remis aux élèves de CM2, le 24 Juin dernier, le traditionnel cadeau de fin d'études du cycle primaire.

La municipalité a fait le choix de leur offrir cette année, la calculatrice CASIO fx-92 collège et la clé USB de 32 Go qui sont demandées sur la liste de fournitures pour le collège.



✧ FÊTE LOCALE ET RÉDERIE DE SEPTEMBRE

✧ RÉDERIE ET FÊTE LOCALE DU DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

Organisées par la Municipalité
Restauration le midi et buvette

TARIFS :

- ⇒ 5 € les 3 mètres pour les particuliers
- ⇒ 10 € les 3 mètres pour les commerçants

Inscriptions à compter du 05 Septembre 2022
en Mairie de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART

Aucune réservation par téléphone et par mail.

SAMÉDI 17 SEPTEMBRE 2022

**APÉRITIF CONCERT
GRATUIT**



À 17H30



**Place de la fête foraine
Rue du Marais**

**Suivi du lancement
de la fête foraine (manèges,
attractions diverses...)**



**FOOD TRUCK & BUVETTE
sur place**

LA MÉDIATHÈQUE, LIEU DE RESSOURCES, D'ÉCHANGES, DE CRÉATIVITÉS ET DE PARTAGE. UN ÉQUIPEMENT INCONTOURNABLE AU CŒUR DE LA CITÉ

Petit retour sur toutes les animations qui se sont passées à la médiathèque.

Atelier bruitage "La Bande-son du film"

Le mardi 29 mars, les élèves de Mme Snauwaert ont participé à un atelier de bruitage animé par Jean-Carl Feldis avec énergie et humour. Après avoir appris les bases des différents sons que l'on pouvait entendre au cinéma (musique, voix, bruitages), les enfants ont réalisé la bande son de 2 extraits de la série animée « Les Aventures de Tintin ».

Ce fut une belle matinée, les enfants ont beaucoup aimé réaliser eux-mêmes chaque son, grâce aux objets prévus pour les bruitages.

Ludique et magique !

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet Territoires en séries avec l'Acap pôle régional image, financé par la région et la Drac Hauts de France en partenariat avec la Communauté de Communes Nièvre & Somme.



Atelier créatif

Le samedi 09 avril, c'est un joli succès qu'a remporté l'atelier créatif organisé à la médiathèque. Un atelier animé par les bénévoles qui a permis à une bonne quinzaine d'enfants et quelques parents de fabriquer un mobile aux couleurs de Pâques.

Chacun a pu repartir avec ses réalisations et des chocolats offerts par la municipalité.

Bravo à tous les participants ! Et un grand merci à Myrtille, Martine et Rosaline pour leur implication et créativité.



Atelier « Récup Art »



Dans le cadre de l'opération « Et si on (re) faisait le monde ? » initiée par le Réseau lecture Nièvre & Somme, les élèves de Mme Carlier Damerval ont bénéficié d'un atelier artistique avec Scott Moro, animateur de Somme Nature le vendredi 20 mai.

La consigne était de créer une maquette collective à partir de matériaux recyclés. Les élèves n'ont pas manqué d'enthousiasme et d'imagination.

Un grand bravo !

Une jolie façon de sensibiliser les enfants au recyclage des objets du quotidien en leur donnant une 2ème vie.



La médiathèque, scène des auditions de l'école de musique



Le temps d'un après-midi...

Une quinzaine d'élèves de 4 à 6 ans des jardins musicaux de l'école de musique intercommunale ont passé leurs auditions dans l'enceinte de la médiathèque le mercredi 15 juin à la médiathèque. Devant un public familial mais aussi usagers de la médiathèque, ils ont joué, dansé et chanté quelques chansons, dirigés par leur professeur, Erika Davouse.

La municipalité a, quant à elle, offert le goûter.

Bravo à tous les élèves pour ce partage d'émotions.

Atelier musical

Anne Pannet, professeur de l'école de musique intercommunale a mené un atelier musical avec les élèves des TPS / PS et CE2 le vendredi 24 juin.

Au programme : jeux de rythme, ronde musicale, comptines sans oublier la découverte de la flûte traversière et l'accordéon.

Un beau moment musical apprécié des enfants et des accompagnants.



Animations estivales - A vos agendas !

L'amitié au cœur des livres »

Cet été, la médiathèque participe à « PARTIR EN LIVRE » : la grande fête nationale pour la jeunesse placée sous le signe de l'amitié et du plaisir de se retrouver pour lire ensemble !



Au programme :

→ Opération « Envie de lire » du 06 juin au 10 septembre

Les participants sont invités à choisir 2 livres en direction des 7-10 ans parmi une sélection proposée par la médiathèque.

Le principe : donner son avis (j'aime, j'aime pas, pourquoi ?) sur une carte postale.

Un chèque livre d'une valeur de 12 € sera offert à chaque participant.

Attention, cette opération est limitée à 15 enfants.

→ « L'attrape cœur » le mardi 19 juillet à 9h30

Jeux autour du livre (accueil dédié au centre de loisirs)

→ « Les amis c'est formidable ! » le samedi 23 juillet à 10h. (dès 4 ans)

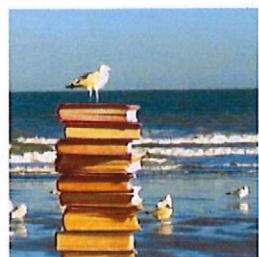
Des histoires lues par les bibliothécaires pour enchainer vos enfants.

→ « Balade de l'amitié » le samedi 30 juillet à 9h30. (dès 9 ans)

Balade avec les bibliothécaires suivie d'un atelier : confection de tableaux au gré des cailloux, pétales et autres brindilles trouvés à même le sol et selon l'inspiration de chacun.

Toutes ces animations sont **gratuites** sur inscription.

Pensez à réserver vos places au 0322527744 ou mediathequestleger@nievresomme.fr



Bonnes vacances !

Besoin d'idées pour vous évader en livres cet été ?

Aventures, enquêtes ou histoires drôles... Il y en aura pour tous les goûts et les âges ! Alors n'attendez plus pour venir vous inscrire **gratuitement** !

La médiathèque sera ouverte jusqu'au **30 juillet inclus**.

Pour ceux qui ne pourraient pas venir d'ici là, la médiathèque sera aussi ouverte, pendant les vacances, uniquement aux dates suivantes : **les mercredis 03 et 10 août (de 14h à 18h) et les samedis 06 et 13 août (de 10h à 12h)**

Reprise aux horaires habituels à partir du **mercredi 31 août**.

Patricia, responsable de la médiathèque.

⚠️ AVIS AUX HABITANTS ⚠️

Dès votre arrivée dans la commune, n'oubliez pas de vous faire connaître au secrétariat de Mairie. Cela facilitera vos démarches et nous permettra de vous inviter aux différentes manifestations. Il en est de même pour les départs, n'oubliez pas de nous en informer.

Il faut savoir que l'inscription sur la liste électorale se fait sur votre demande en Mairie en remplissant un formulaire I.N.S.E.E.

INTERDICTION DE BRULER

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre, ainsi que les déchets dits "verts" dans le cadre de la défense de l'environnement pour la protection de la couche d'ozone et pour éviter de gêner le voisinage.



POUR INFORMATION : FERMETURE DES DIFFERENTS SERVICES PUBLICS PENDANT LES CONGÉS D'ÉTÉ

- Fermeture de la Mairie :

↪ Du **08 au 12 Août inclus**. En cas d'urgence, vous pouvez envoyer un mail à : mairie.saint-leger-les-domart@laposte.net. Réouverture au public le Mardi 16 Août aux horaires habituels.

- Fermeture de l'agence postale communale :

↪ Du **08 au 24 Août inclus**

- Fermeture de la Médiathèque :

↪ Du **02 au 30 Août inclus**. Sauf les mercredis 03 et 10 août (de 14h à 18h) et les samedis 06 et 13 août (de 10h à 12h).

Merci de votre compréhension

ATTENTION AUX DÉMARCHEURS

SACHEZ QU'AUCUNE AUTORISATION DE DÉMARCHAGE N'EST DÉLIVRÉE PAR LA MAIRIE.

FÊTES À VENIR

RAPPEL

Il est rappelé aux administrés de ne pas laisser leurs conteneurs sur le trottoir. Prenez soin de les rentrer afin de faciliter la circulation des piétons sur le trottoir en toute sécurité. **IL EN VA DE VOTRE RESPONSABILITÉ.**

JUILLET et AOÛT

**BONNES VACANCES
À TOUTES ET À TOUS!**

SEPTEMBRE

- ▶ **Vendredi 2** → Commémoration de la Libération de SAINT-LÉGER
- ▶ **Samedi 17** → Apéritif concert pour la Fête Locale
- ▶ **Dimanche 18** → Fête locale

